

FAQ DU CONCOURS « De ma fenêtre, je vois l'humanité »

1. Qui peut participer ?

- Le concours est réservé aux personnes résidant en France, de toutes nationalités et majeures de 18 ans et plus, abonnées sur les comptes Instagram de [@leclubdelimage.francealumni](https://www.instagram.com/leclubdelimage.francealumni) et [@francealumni](https://www.instagram.com/francealumni) et inscrites sur le réseau social et professionnel [France Alumni](https://www.francealumni.fr).

2. Quelles sont les modalités de participation ?

- 1) Inscrivez-vous gratuitement sur le site : www.francealumni.fr
- 2) Envoyez les documents suivants à leclubdelimage.francealumni@gmail.com

Le mail devra contenir la photographie en pièce jointe ou un lien vers la vidéo. Il doit obligatoirement être accompagné d'un texte précisant :

- Le titre de la photographie ou de la vidéo.
 - Les nom et prénom du/ de la candidat-e – auteur / autrice, avec brève description de la scène, le cas échéant.
 - Une copie d'un document d'identité (ex. carte d'étudiant, passeport).
 - Un mini présentation biographique / CV ou portfolio de 5 lignes à 1 page maximum.
 - Une copie du présent règlement dûment signé et envoyé en format photographique ou scan de la dernière page avec signature du/ de la candidat-e. La signature peut être numérique et ce document peut être joint par pdf ou jpeg.
 - Le formulaire de cessation de droits signé
 - La photo doit être envoyée au format jpeg avec 4MB.
 - Le lien de la vidéo public, SANS mot de passe, sur Vimeo ou YouTube.
- 3) Abonnez-vous sur le profil Instagram « Le Club de l'Image France Alumni » [@leclubdelimage.francealumni](https://www.instagram.com/leclubdelimage.francealumni) et France Alumni [@francealumni](https://www.instagram.com/francealumni)
 - 4) Publiez les photos et/ou les vidéos du concours sur vos réseaux sociaux (Instagram et/ou Facebook) avec les hashtags suivants :
 - #Leclubdelimagefrancealumni
 - #ConcoursDeMaFenetreJeVoislHumanite

- #Humanites

- #Francealumni

- Si votre page sur Instagram n'est pas un compte public, vous pouvez les poster sur votre page Facebook avec les mêmes hashtags.

3. Quelles sont les images éligibles au concours ?

- Prenez une photo ou vidéo qui illustre une vision particulière de l'humanité, à partir de l'ancien bâtiment du journal L'Humanité, localisé à Saint-Denis, une œuvre de l'architecte brésilien Oscar Niemeyer.

Exemples : « La façade du bâtiment à Saint Denis », « Un geste de solidarité », « Un angle particulier du bâtiment », « Une autre œuvre du même architecte à Paris ou en France ».

- L'idée de « la fenêtre » est un concept poétique, figuré, encourageant un regard singulier. Les photos et les vidéos peuvent être prises à partir d'une fenêtre (dans le sens littéral) ou pas.

4. Quand les photos ou les vidéos doivent-elles être prises ?

- Les images et vidéos devront être prises ou enregistrées pendant la durée du concours, entre le 12/06/2020 et le 12/08/2020 jusqu'à minuit, dernier délai pour l'envoi. Les photos anciennes ne sont pas éligibles. Ce délai peut être élargi, selon la décision de l'organisation.

5. Combien d'images les candidat.es peuvent-ils envoyer ? Et quelle est la durée des vidéos ?

- Chaque candidat.e peut participer avec au maximum trois images. Exemple : 2 photos et 1 vidéo, ou vice-versa. Chaque vidéo devra faire 5 minutes maximum. Les images devront avoir une taille permettant la transmission par gmail. Les images sélectionnées pourront être demandées en haute résolution par la suite, pour l'exposition ou éventuellement pour l'utilisation éventuelle dans le cadre du film « Humanités », de la réalisatrice Liliane Mutti.

6. Comment sera faite la confirmation de l'inscription au concours ?

- Un e-mail de confirmation vous sera envoyé jusqu'à une semaine après votre inscription. En cas de non-réception, veuillez contacter l'organisation par email.

7. Qui siègera au jury ?

- Un jury composé par des membres des équipes du Campus France, du Club de l'Image, France Alumni, de l'Université de Paris 13 – Sorbonne Nord, d'intellectuels et d'artistes du métier du cinéma et de la photographie se réunira pour désigner les gagnant-e-s. Le jury sera présidé par Mme. Silvia Capanema, Maîtresse de Conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord, Chercheuse à Pléiade, Vice-présidente au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis en charge de la Jeunesse et de la Lutte contre les discriminations.

8. Qui seront les membres du jury ?

- Madame **Silvia Capanema** – Présidente du jury – Historienne, maîtresse de conférences à l'Université Paris 13, Vice-présidente au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis en charge de la Jeunesse et de la Lutte contre les discriminations ;
- Monsieur **Nabil M'Silti** – Responsable du Service Numérique de Campus de France ;
- Monsieur **Daniel Zarvos** - Artiste plastique et cinéaste, l'Assistant réalisation du film « Oscar Niemeyer, l'enfant des étoiles » de Henry Raillard ;
- Madame **Liliane Mutti** – Journaliste et réalisatrice audiovisuel ;
- Monsieur **Joël Lumien** – Photographe à la retraite au journal L'Humanité;
- Monsieur **Larry Rochefort** - Directeur de la photographie et enseignant à l'ESRA (École Supérieure de Réalisation Audiovisuelle) et 3iS (International Institute de L'Image et du Son);
- Monsieur **Saskia Cousin** - Professeure en Anthropologie du Tourisme à l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne;
- Monsieur **Nicolas Kouamé** - Jeune militant associatif et entrepreneur;
- Monsieur **Aiman Saad Ellaoui** - Photographe de la Ville de Saint-Denis.

9. Quels sont les critères d'évaluation du jury ?

- Les œuvres seront évaluées selon les critères d'originalité, d'esthétique, d'inventivité, de créativité en relation avec le thème et au moins une maîtrise basique du langage des images.

10. Quels sont les prix attribués aux lauréat-e-s ?

Premier-e et deuxième gagnant-e photo :

- 1^{ème} prix : Caméscope Caméra Vidéo Ultra HD 4K de vision nocturne.
- 2^{ème} prix : Appareil photo Compact Canon.

Première-e et deuxième gagnant-e vidéo :

- 1^{ème} prix : Drone SG 907, photo vidéo avec 4k et wifi.
- 2^{ème} prix : Vidéoprojecteur portable de 5000 Lumens.

11. Y aura-t-il d'autres prix ?

- Les 15 premier-e-s sélectionné-e-s pourront être invité-e-s à participer à une exposition au siège de Campus France à Paris, à partir du mois de septembre, ainsi qu'au Laboratoire pour l'Habitat Populaire à Saint-Denis.

12. Que deviendra le matériel envoyé ?

- Le matériel envoyé fera partie de la collection du Club de l'Image France Alumni et pourrait éventuellement intégrer le film *Humanités*. En cas d'utilisation des images, le crédit de l'auteur / autrice sera mentionné et les auteurs/trices seront contacté.es par mail informant de l'intérêt de l'utilisation de l'image. Aucun défraiement ne sera effectué.

13. Quand seront remis les lots aux gagnant-e-s ?

- Les lots seront remis lors de la remise des prix, à une date ultérieurement fixée entre septembre et novembre 2020.

Soutenu par :



Une réalisation :

